

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

* RUBRIQUE 1: Identification du mélange et de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS - Appât Rodenticide prêt à l'emploi sous forme de pâte à base de Difénacoum**

- Code fds/Révision: 02/19

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide-TP14) destiné à l'usage professionnel.

- Emploi de la substance / de la préparation Rodenticide prêt à l'emploi (produit biocide-TP14)

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Killgerm France
14, quai du Commerce
Immeuble le Saphir
69009 LYON

Tel.: +33474061720

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: info@killgerm.fr

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

n° ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS08

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Difénacoum

- Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés, selon la réglementation en vigueur.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 1)

Indications complémentaires :

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:	
56073-07-5 difénacoum	
PBT	Le Difénacoum répond aux critères P, B, T
- vPvB:	
56073-07-5 difénacoum	
vPvB	Le Difénacoum répond au critère vP

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- * Composants dangereux:		
CAS: 56073-07-5 EINECS: 259-978-4 Numéro index: 607-157-00-X	Difénacoum Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	0.0029%
CAS: 57-50-1 EINECS: 200-334-9	Saccharose [1]	< 5.0%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 REACH registration No.: 01-2119480433-40-XXXX	2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) [1] Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des mentions de dangers citées, se référer à la Rubrique 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des voies d'exposition. Ce produit contient un agent amérissant et un colorant ; la présence de l'agent amérissant (Benzoate de dénatonium) limite le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme et en particulier les enfants.

En cas :

- **d'inhalation :** Respirer de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

- d'exposition cutanée :

Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. Si nécessaire, consulter un médecin.

- d'exposition oculaire:

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.

- d'exposition orale:

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 2)

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement primaire est la thérapie avec antidote et l'évaluation clinique. Antidote : vitamine K1 (phytoménadione). L'efficacité du traitement doit être surveillée en mesurant le temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement avant que le temps de coagulation soit de nouveau normal et stable. Consulter un centre antipoison.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** A notre connaissance, aucun équipement inadapté n'est connu.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

- **5.3 Conseils aux pompiers** Equipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

- Équipement spécifique de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz de combustion. Equipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives officielles.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau. En cas d'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique. Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément aux réglementations en vigueur.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et la peau exposée directement après l'utilisation du produit. Porter de gants de protection appropriés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Préventions des incendies et des explosions :

Consulter la Rubrique 6.

Consulter la Rubrique 5.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 3)

Stocker hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage.

- Indications concernant le stockage commun:

Conserver le produit loin des aliments, boissons et aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ces derniers.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Ce produit est un appât rodenticide utilisé pour le contrôle de rongeurs.

*** RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

- France (INRS - ED984 :2016) :

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS N°128-37-0)

VME-ppm:	VME-mg/m³:	VLE-ppm:	VLE-mg/m³:	TMP N°:
-	10	-	-	-

Saccharose (CAS N°57-50-1)

VME-ppm:	VME-mg/m³:	VLE-ppm:	VLE-mg/m³:	TMP N°:
-	10	-	-	-

Le produit ne contient pas d'autres substances ayant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

- Autres valeurs limites d'exposition

56073-07-5 difénacoum

Niveau d'exposition acceptable de l'opérateur	0.0000011 mg/kg pc/j (AOEL)
---	-----------------------------

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuelle:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit, avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- Protection respiratoire: Non nécessaire au cours de l'utilisation normale du produit.

- Protection des mains:



Gants de protection (EN 374, cat. III)

Porter des résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 4)

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

- Protection des yeux : Non nécessaire pendant l'utilisation normale du produit.**- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter la Rubrique 6.**- Mesures de gestion des risques** Suivre les instructions indiquées ci-dessus.*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Informations générales	
- Aspect:	
État physique:	Solide
Couleur :	Rouge
- Odeur :	Caractéristique
- Seuil olfactif :	Non disponible.
- Valeur du pH :	7.53 (CIPAC MT 75.3 - 1% H ₂ O)
- Changement d'état	
Point de fusion / intervalle de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable (solide)	
- Point d'éclair :	Non applicable (solide)
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible (le produit ne contient aucun composant classé inflammable).
- Température d'inflammation	Non disponible
- Température de décomposition	Non disponible
- Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
Inférieure :	Non disponible
Supérieure :	Non disponible
- Pression de vapeur :	Non applicable
- Propriétés oxydantes	Non disponible
- Densité :	Non disponible
- Densité relative à 22 °C	1.276 g/ml (CIPAC MT 33 - densité après tassement)
- Densité de vapeur	Non applicable
- Taux d'évaporation	Non applicable
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble
- Coefficient de partage : n-octanol/eau:	Non disponible
- Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable
Cinématique:	Non applicable
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune décomposition n'est attendue si le produit est utilisé selon les spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Dans les conditions normales de manipulation et stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Compte tenu du manque d'informations sur les éventuelles incompatibilités avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas utiliser le produit en combinaison avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification

56073-07-5 difénacoum		
Oral	DL50	1.8 mg/kg pc (rat - mâle)
Cutanée	DL50	51.54 mg/kg pc (rat - femelle)
Inhalation	CL50/ 4h	0.003646 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

56073-07-5 difénacoum	
Toxicité pour le développement	Une toxicité développementale n'a pas été clairement observée chez les lapins ou les rats. Toutefois, à titre de précaution, le difénacoum devrait être considéré comme tératogène pour l'homme puisque celui-ci contient la même fraction chimique responsable de la tératogénicité que la warfarine, un agent connu pour sa tératogénicité humaine, et il possède le même mode d'action, ce dernier étant un mécanisme connu de tératogénicité chez l'homme.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée		
56073-07-5 difénacoum		
Oral	NOAEL	0.03 mg/kg pc (rat) (90 jours) L'étude démontre que l'exposition orale répétée entraîne des effets toxiques: prolongation du temps de prothrombine, prolongation du temps kaolin-caphalin, hémorragie. En se basant sur les résultats des études de toxicités aiguë par voie cutanée et par inhalation et par extrapolation, il est justifié de supposer que des dommages graves pour la santé peuvent apparaître en cas d'exposition prolongée par voie cutanée et par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique et / ou terrestre	
56073-07-5 difénacoum	
CE50/6h	> 2.3 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>)
CEr50/72h	0.51 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>)
CL50/96h	0.064 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i>)
CL50 (régime)	1.4 mg/kg nourriture (caille du Japon)
CL50/48h	0.52 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
NOErC/72h	0.13 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>)
NOEC (reprotoxicité)	0.1 mg/kg nourriture (caille du Japon)
DL50	56 mg/kg pc (colin de Virginie)
CL50	>994 mg/kg (<i>eisenia foetida</i>)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

56073-07-5 difénacoum	
Biodegradabilité	Non facilement biodégradable. Le difénacoum, se fractionne probablement en boues d'épuration / sédiments en raison de son log Kow élevé et de sa faible solubilité dans l'eau.
Demi-vie par hydrolyse	>1 an (t 1/2) Stable à pH 5, 7 et 9.

Demi-vie photolytique	(DT50) Elle varie de 8 heures à 38 minutes (conditions de pH et de température variables).
-----------------------	---

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

56073-07-5 difénacoum	
Facteur de bioconcentration	BCF = 1100 l/kg. La valeur de BCF est plus faible que la valeur seuil de BCF pour le déclenchement du critère B (2000 l / kg). Cependant, le Difénacoum est malgré tout considéré comme satisfaisant au critère B en raison des résidus couramment retrouvés chez les animaux non ciblés.
Coefficient de partage octanol-eau	Dow = 4,78 (pH 7).

- 12.4 Mobilité dans le sol

56073-07-5 difénacoum	
Mobilité dans le sol	La demi-vie dans le sol est > 300 jours (TGD, tableau 8, Kp 1,34).

- Indications générales:

Dangereux pour la faune.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 7)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:	
56073-07-5 difénacoum	
PBT	Le Difénacoum répond aux critères P, B, T.
- vPvB:	
56073-07-5 difénacoum	
vPvB	Le Difénacoum répond au critère vP
- 12.6 Autres effets néfastes	
56073-07-5 difénacoum	
.	Le principal risque environnemental est l'empoisonnement primaire et secondaire des animaux non visés.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/UE, la décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement	
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
- "Règlement type" de l'ONU	Non applicable

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 8)

- Directive n°2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

- Directive SEVESO

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3 (entrée en vigueur le 1er juin 2015) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement. Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XIV Ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Type de produit 14 : Appât Rodenticide prêt à l'emploi sous forme de pâte destiné à l'usage professionnel. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés (les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés selon les indications mentionnées dans l'étiquette du produit).

N° AMM FR-2012-0035

Détenteur de l'AMM/Fournisseur : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie, tél. +39 049 9597737

Substance active : Difénacoum, (CAS n° 56073-07-5), 0.0029% m/m (29 ppm)

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucune.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003 en cas de risque non faible.

- Règlement (CE) n° 1005/2009: substances qui appauvrissent la couche d'ozone Aucune.

- Règlement (CE) n° 850/2004: polluants organiques persistants Aucun.

- Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC): Aucun

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

- Mentions de danger:

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008, en utilisant des données de composants.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression : 07.01.2019

Révision : 05.01.2023

Nom du produit : ZED DF SENSITIVE PATE FRAICHE PLUS

(suite de la page 9)

- Acronymes et abréviations:

RD50: Respiratory Decrease, 50 %
 CL0: concentration léthale, 0 %
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 CI50: Concentration inhibition, 50 %
 NOAEL: No Observed Adverse Effect Level
 CE50: Concentration effective, 50 %
 CE10: Concentration effective, 10 %
 AEL: Acceptable Exposure Limit
 AEC: Acceptable Exposure Concentration
 LL0: Lethal Load, 0 %
 AEL: Acceptable Exposure Limit
 LL50: Lethal Load, 50 %
 EL0: Effective Load, 0 %
 EL50: Effective Load, 50 %
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Concentration léthale, 50 %
 LD50: Dose léthale, 50 %
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Aquatic Acute 1: dangereux pour l'environnement aquatique – toxicité aquatique aiguë – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: dangereux pour l'environnement aquatique – toxicité aquatique chronique – Catégorie 1

- Références

- Biocidal Products Committee (BPC) opinion - Opinion BPC- de juin 2016 sur la substance active
- Rapport d'évaluation de la substance active (disponible sur le site de l'ECHA).

- Sources

- E-Pesticide Manual 2.1 Version (2001)
- Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations
- Règlement (EU) n° 2015/830
- Règlement (EU) n° 528/2012
- Règlement (CE) 790/2009 (1ère ATP CLP)
- Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 1221/2015 (7ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 918/2016 (8ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 1179/2016 (9ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 776/2017 (10ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 669/2018 (11ème ATP CLP)
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)
- Site Internet de l'ECHA

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**